



# La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 22

24 novembre 2015



## Sommaire

- [Avancement d'échelon](#)
- [Mouvement Inter-académique](#)
- [Congé de formation professionnelle 2016/2017](#)
- [Allégement de service et aménagement 2016-2017](#)
- [Le budget de votre établissement](#)
- [2nde professionnelle : 2ème réunion du G.T. ministériel](#)
- [STAGE ACADEMIQUE : Segpa : Clap de fin ou nouveau départ ?](#)

## Avancement d'échelon



La CAPA d'avancement d'échelon pour les PLP se tiendra le mercredi 16 décembre 2015. Pensez à nous renvoyer la fiche de suivi syndical. C'est le seul moyen pour nous de vérifier efficacement les données de l'administration vous concernant. Les notes prises en compte pour l'avancement d'échelon sont celles de l'année scolaire dernière.

Mentionnez bien sur la fiche de suivi la date de votre dernière inspection de façon à ce que nous vérifiions que votre note pédagogique a été revalorisée si l'inspection a plus de cinq ans.

Fiche de suivi : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article859>

[Sommaire](#)

## Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33421](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33421)

**Le serveur SIAM ouvrira cette année du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre 2015.**

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en fin de détachement qui doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.
- les titulaires qui souhaitent changer d'académie.

Deux nouveautés cette année :

- Les 200 points de séparation pour académie non limitrophe sont maintenus, 100 points sont également accordés aux collègues séparés de leur conjoint dans une académie limitrophe mais dans un département non limitrophe (ex : 100 points sont accordés au collègue enseignant en Aveyron dont le conjoint travaille en Gironde).
- La bonification de 20 points pour vœu préférentiel sera désormais plafonnée à 100 points. Les bonifications antérieures restent acquises.

## **Dossiers médicaux**

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date limite de dépôt du dossier médical, en double exemplaire, est le 15 décembre 2015.

Vous pouvez contacter au Rectorat :

Madame SARRAZIN : 05-57-57-39-09, Assistante Sociale Conseil auprès du Recteur

Madame HERON-ROUGIER : 05-57-57-38-18, Médecin Conseil auprès du Recteur

## **Mouvement spécifique dont mouvement des chefs de travaux**

Le mouvement spécifique a lieu aux mêmes dates que le mouvement général. Les chefs de travaux qui souhaitent changer de poste et les PLP qui postulent à cette fonction doivent participer.

Le mouvement spécifique concerne également les collègues qui visent des postes à compétences particulières.

Vous pouvez consulter les fiches profil sur SIAM à la rubrique "postes spécifiques vacants".

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article861>

[Sommaire](#)

## **Congé de formation professionnelle 2016/2017**

Si vous êtes intéressé(e), le serveur pour les demandes reste ouvert jusqu'au mardi 1er décembre 2015 à 12 h. Faites-nous parvenir un double de votre dossier.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article849>

[Sommaire](#)

## **Allègement de service et aménagement 2016-2017**

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2016. Cet aménagement prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

**Mercredi 6 janvier 2016**

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2016.

Lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article858>

[Sommaire](#)

## **Le budget de votre établissement**

Le budget 2016 pour votre établissement sera prochainement présenté au CA et fera l'objet d'un vote.

Il présente la répartition des dépenses par postes. Ce document comptable parfois difficile à comprendre est important car il mentionne notamment les crédits pédagogiques.

Pour plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article862>

[Sommaire](#)

## **2nde professionnelle : 2ème réunion du G.T. ministériel**

La 2ème réunion du groupe de travail ministériel avec les organisations syndicales sur la 2nde professionnelle a eu lieu le vendredi 12 novembre.

En savoir plus : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article866>

[Sommaire](#)

## STAGE ACADEMIQUE : Segpa : Clap de fin ou nouveau départ ?

La Section Académique de Bordeaux du SE-UNSA organise une journée académique d'information pour tous les personnels qui exercent en SEGPA ou qui souhaitent y exercer dans un avenir proche. Cette journée se déroulera **le Jeudi 28 janvier 2016 de 9 h 30 à 16 h 30 à Bordeaux**, dans les locaux de la section au 33 bis rue de Carros (près barrière St-Genès) avec la présence de **Gilles LAURENT**, délégué national du SE-UNSA pour la branche "Enseignants de l'ASH".

Pour plus d'infos, lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article867>

[Sommaire](#)

**ADHÉREZ**

**C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !**

**Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !**

*Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.***

***J'adhère en cliquant ici !***

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

**Christian BASSET**

L.P. Dassault à MERIGNAC  
Secrétaire Académique  
Elu au CTA

**Laurent LAPEYRE**

L.P. Jean Monnet à FOULAYRONNES  
Elu à la CAPA des PLP

**Abderrahim EL MOUAHID**

S.E.P. Victor Louis à TALENCE  
Elu à la CAPA des PLP

**Fouzia ZNOUBA**

LP La Morlette à CENON  
Elue à la CAPA des PLP

**Dalila ROUX SALEMBIEN**

L.P. Dassault à MERIGNAC  
Elue à la CAPA des PLP

**Catherine AMBEAU**

S.E.P. Victor Louis à TALENCE  
Responsable Académique Jeunes Enseignants

**N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous**

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

***Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)***